



POLITIQUE ÉDUCATIVE

Conseil scientifique : des syndicats contre de possibles « injonctions »

Le Conseil scientifique de l'éducation nationale, installé le 10 janvier par Jean-Michel Blanquer, organisera le 1^{er} février une conférence internationale dont l'objectif sera de « faciliter le partage d'un maximum d'idées et d'outils qui ont fait leurs preuves en France ou à l'étranger » et de « promouvoir la notion d'éducation fondée sur des preuves ». Cette notion suscite des inquiétudes du côté des principaux syndicats d'enseignants. Le SNUipp-FSU, syndicat du primaire, redoute que l'objectif soit d'« imposer des pratiques ». « La moitié des membres [de ce conseil], a souligné le syndicat le 12 janvier, est issue des sciences cognitives, tandis que des pans entiers de la recherche en sciences de l'éducation en sont absents, comme les didactiques disciplinaires ou la sociologie des apprentissages. Leur apport est pourtant fondamental pour identifier les déterminants des inégalités scolaires et agir contre eux. » Le syndicat juge en outre que « l'indépendance politique » du conseil est « discutable », car « une grande partie de ses membres sont proches de l'association Agir pour l'école et de l'Institut Montaigne. Quant aux acteurs de l'école, enseignants comme formateurs, ils en sont les grands absents ». Selon le syndicat, « les premières annonces sur l'activité de ce conseil, choix de manuels ou encore élaboration de recettes clés en main laisseraient penser qu'il existe une méthode ou des pratiques "magiques". A l'inverse de cette vision mécaniste, l'école est un lieu de vie et d'interactions où l'expertise des enseignants consiste à inventer, à composer, à mettre en relation des savoirs et des pratiques et les adapter aux élèves. Et les élèves, loin d'être des cerveaux dans des laboratoires, sont fortement soumis aux influences de leur environnement social et culturel. » « Nous ne sommes pas plus rassurés, a dit pour sa part Stéphane Crochet, secrétaire général du SE-UNSA, le 16 janvier, sur le site du Café pédagogique. Le conseil, demande-t-il, fera-t-il un tra-

vail de collation des recherches pour les mettre à disposition de l'école ou tombera-t-il dans des préconisations injonctives sur un seul type de méthode de lecture ? On craint un conseil prescriptif. »